



Expression libre **Qualité de vie à Prévost : mission des Prévostois**

Depuis quelques années, il y a un intérêt croissant pour le tissu social de Prévost. La qualité de vie, l'atmosphère champêtre et la sécurité des environs sont des valeurs de plus en plus présentes. Selon un récent article de notre journal, Prévost est en plein «boum». Je m'interroge cependant des impacts d'une telle croissance sur le tissu social, la qualité champêtre n'est-elle pas appelée à disparaître et que fait-on pour la conserver? Nous atteindrons sous peu le seuil du 12,000 foyers, ce qui selon des conseillers, sera le point de non retour quant à cette qualité champêtre.

Il n'y pas si longtemps, Prévost se composait de quatre zones uniques : Domaine Laurentien, Lesage, Shawbridge et Prévost. Ces zones étaient séparées par de grands espaces verts et des fermes. Les gens de ces différents quartiers se rencontraient dans la nature via un grand réseau de pistes de ski de fond, de randonnée pédestre et de vélo de montagne à partir des terres autour du Lac St-François jusqu'au Chemin du Lac Echo, il était facile d'accéder à l'une de ces pistes sans avoir à prendre l'automobile.

Résidente du Domaine Laurentien depuis plus de 39 ans, Prévost, change d'une manière de plus en plus remarquable. Toute jeune encore, je la vois cette grande affiche délabrée par le temps et le vent un peu dépeinte, presque prête à tomber, une grande affiche avec l'inscription «Bienvenue Domaine Laurentien». Déjà, lorsque je la regardais, je ressentais une profonde fierté pour ce qu'elle représentait. Elle était située à l'endroit où est aujourd'hui le garage Ultramar. Le fameux Domaine Laurentien n'était que quelques rues : des Pins, des Saules, des Cerisiers, des Érables. La patinoire était dans le rond-point de la rue des Saules. Il n'y avait qu'un sentier de terre pour accéder au Lac St-François.

Je suis encore aujourd'hui, une Prévostoise désireuse de profiter d'une qualité de vie associée à la proximité de la nature et à des gens joviaux et généreux. La mission de Prévost à l'époque était claire : faire de notre municipalité un lieu privilégié, pour les enfants, les familles, à y vivre sainement de par la qualité des lieux, de l'eau et de l'air au sein de la nature et de la faune. Depuis les dix dernières années surtout, il m'est de plus en plus difficile de me «connecter» à

cette mission première. Prévost change beaucoup...

J'aimerais vous faire part des empreintes que Prévost m'a laissées tout au long de ces 39 ans. D'autres lettres ouvertes me permettront de développer les sujets touchés dans la présente; de vous faire sentir ces odeurs de sucre dans l'air, parcourir ces grands espaces verts où j'aimais me perdre, et relater les propos de mes amies du Domaine Parent, de St-Jérôme, de Lafontaine, de St-Antoine qui disaient: - «ah tu demeures à Prévost!», comme si c'était un lieu de rêve là où ils venaient y danser; à la salle de danse du Camping.

Nous vivons actuellement un phénomène d'étalement urbain qui est sûrement inévitable. Mais comment gère-t-on cette croissance. Est-il normal que la Sûreté du Québec doive suivre les autobus scolaires et les inspecter pour vérifier s'il y a trop d'enfants à bord? Est-il acceptable qu'un enfant du primaire, demeurant à 1km de l'école, doive prendre l'autobus 1 heure avant le début des classes? Est-il acceptable qu'en dépit d'une croissance de la population par un facteur de 100 que nous n'ayons pas de Centre sportif, que nous ayons toujours le même Centre culturel dont les murs commencent

à moisir depuis déjà quelques années. Et les espaces naturels, cela n'a pas de prix et il en reste pourtant de moins en moins

Phénomène des temps modernes, les préoccupations du contemporain ne tiennent pas compte de l'histoire et celui-ci ne s'inquiète guère de ce qu'il engendre pour le futur. Prévost est en transformation; sa mission première qui visait la qualité de vie était gérée par l'Administration municipale. Elle doit peut-être maintenant s'exprimer par les citoyens eux-mêmes, en passant par une prise de conscience. Pour ceux qui se souviennent des Valons Forestiers, du dépanneur de M. Chalifoux, des premières roulottes au Camping du Lac St-François en 1967, il est frappant de voir la réduction du réseau des pistes de ski de fond, la détérioration de la qualité de l'eau de l'aqueduc, de certaines fosses septiques qui se déversent encore aujourd'hui dans nos lacs, du problème de circulation et sécurité autour de l'École du Champ-Fleuri et du problème de transport scolaire. Il serait peut-être temps de dénoncer que les standards changent. Pourrait-on commencer à planifier?

Linda Schumacher

Fondation du Musée d'art contemporain des Laurentides

Deuxième édition de l'encan d'œuvres d'art

Louise Hamelin

Une conférence de presse avait lieu le 14 octobre dernier pour annoncer la deuxième édition de l'encan d'œuvres d'art de la Fondation du Musée d'art contemporain des Laurentides. Devant plusieurs artistes participants et quelques dignitaires, le directeur général du Musée M. André Marion a fait un bref résumé des activités de l'année écoulée y compris la recherche de subventions afin de créer une collection permanente au Musée.

M. Jacques Gariépy, président de la fondation du Musée a quant à lui souligné le fait que les membres de la fondation sont motivés par un objectif commun : celui de créer un musée. D'importants défis restent toutefois à relever : une étude architecturale, le développement de la collection permanente, des études de faisabilité, un montage financier et des levées de fonds.

Me Alexandre Lebeau, président du comité de l'encan a mentionné que cette activité était une occasion

de réaliser un investissement, non seulement personnel mais collectif en participant au Patrimoine de l'art laurentien. Cette année, les participants auront accès à un certain nombre d'œuvres plus accessibles, à partir de 100\$, une façon de démystifier l'encan, et une opportunité de se porter acquéreur plus facilement d'une première oeuvre d'art.

Vous êtes donc conviés à cette activité de financement haute en couleurs le 7 novembre prochain

dans les salles d'exposition du Musée à 14 h. Le coût du billet est de 25 \$ et donne droit à l'entrée et au catalogue des œuvres mises aux enchères. Le concept proposé cette année est un encan-cabaret. Vins et fromages seront servis durant la vente aux enchères. Cet événement regroupe une quarantaine d'artistes de renom qui offrent près de soixante-dix œuvres.

Ces œuvres pourront être admirées tout au long de l'exposition du Musée qui débutera le 24 octobre prochain et qui se prolongera jusqu'à l'encan. Lors de l'inauguration de cette exposition, le Musée proposera au public de faire évaluer ses trésors, au coût de 5 \$, sous l'égide de Légor de Saint-Hippolyte, commissaire priseur, et l'Hôtel des encans.

L'IMMOBILIER RÉINVENTÉ

Nouveaux ou agents d'expérience, connaissez-vous la formule Exit?

EXIT
COURTIER IMMOBILIER plus

Pour en savoir davantage ou pour vous joindre à une compagnie d'envergure internationale, contactez-moi. Recherchons agents pour ouverture prochaine d'un bureau à Prévost

224-0115 **Mona Prévost**
Agent immobilier agréé



Jacques Rochon

- Déneigement
- Excavation
- Plaque vibrante disponible

Cellulaire: 514 863-6705
Téléavertisseur: 514 440-6215



RÉPARATION D'ÉQUIPEMENT DE BUREAU

CLAUDE **dussault** Estimation gratuite

Konica

TÉL. SANS FRAIS: 1-888-431-2118
URGENCE PAGET: 1-888-231-7981






ME SABINE PHANEUF
ME JOSANE FORGET

861, RUE DE L'ÉCOLE
PRÉVOST

T : 450.224.3113

Sabine PHANEUF
avocate

Chronique DE VOTRE avocate

Les régimes matrimoniaux

Sylvie est aux anges ! Jean lui a enfin fait la grande demande. Après les incontournables appels pour annoncer la bonne nouvelle à la famille et aux amis, nos deux tourtereaux en viennent à se questionner sur ce qu'implique leur mariage et, entre autres, sur les implications des différents régimes matrimoniaux.

Tout d'abord, il faut se souvenir que peu importe le régime matrimonial choisi par les époux, les règles du patrimoine familial s'appliquent en premier pour les résidences familiales, les meubles, les automobiles servant aux déplacements de la famille, les REER et les régimes de retraite.

Depuis le 1er juillet 1970, tous les couples qui se marient sans contrat de mariage sont assujettis au régime de la société d'acquêts. Les couples peuvent aussi choisir ce régime dans un contrat de mariage passé devant notaire.

Le régime de la société d'acquêts prévoit la classification des biens lors du partage en deux masses : la masse des acquêts et la masse des propres. La masse des propres est constituée des biens suivants :

- les biens que les époux possèdent le jour du mariage;
- les biens qu'ils reçoivent par succession ou par donation durant le mariage ainsi que des fruits et revenus qui proviennent de ces biens, s'il a été stipulé qu'ils étaient propres;
- les biens acquis en remplacement d'un bien propre et les indemnités d'assurance s'y rattachant;
- les vêtements, le linge, les papiers personnels, les alliances, les décorations et les diplômes;
- les instruments de travail nécessaires à la profession;
- ainsi que d'autres biens.

La masse des acquêts est quant à elle constituée du produit du travail des époux durant le régime, des fruits et revenus provenant de tous les biens propres ou acquêts qui sont échus ou perçus en cours de régime, ainsi que d'autres biens.

Au moment de la fin du régime, soit lors du décès de l'un des époux, du changement conventionnel de régime devant notaire ou du jugement de divorce ou de séparation, le régime est dissout : chacun des époux conserve ses biens propres et peut accepter ou renoncer au partage des acquêts de l'autre époux. Comme chacun possède cette faculté, un époux peut renoncer au partage des acquêts de l'autre, et l'autre peut accepter ce partage.

Il faut par la suite procéder au règlement des récompenses. Les récompenses servent à compenser l'une ou l'autre des masses lorsqu'un bien fait partie d'une masse, mais que des biens de l'autre masse ont servi à son acquisition.

Les couples qui font faire un contrat de mariage devant un notaire peuvent aussi choisir comme régime matrimonial la séparation de biens ou la communauté de biens. La séparation de biens prévoit que, lors de la liquidation du régime, chacun des époux conserve les biens dont il est propriétaire. La communauté de biens, quant à elle, est un régime qui n'est presque plus utilisé et qui était le régime légal, donc qui s'appliquait à tous les couples qui se mariaient sans contrat de mariage, avant le 1er juillet 1970.

Comme chaque cas est un cas particulier, nous suggérons aux couples de s'informer afin de faire un choix éclairé quant au régime le plus approprié à leur situation.

Me Sabine Phaneuf
Me Josane Forget

SABINE PHANEUF AVOCATE
450.224.3113

